

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU MARDI 20 FEVRIER 2024 à 18 h 30**

SÉANCE DU MARDI 20 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 20 Février, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 07 Février 2024, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Maire, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique DESESQUELLE, Daniel FOURNIER, Adjoint.

Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Conseillers Municipaux Délégués.

Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Serge LELIEVRE, Francis GUCHE, Vincent MONBAILLY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine VERON (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Murielle LAMIABLE (proc. M. FOURNIER Daniel), Léa FASQUELLE (proc. M. COLIN Gérard), Serge BONNAIRE (proc. Mme DELRUE Joëlle), Sophie QUENON (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), Richard GUILBERT (proc. M. DUBIEZ Francis), Aurore MOBAILLY (proc. Mme BOULET Véronique).

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE :

Martine LEROY.

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

Dominique EVRARD, Arnaud TEN.

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Mardi 05 Décembre 2023 ;

- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Approbation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Demande de subvention Fonds Vert pour le remplacement de la toiture de l'école Suzanne Lacore ;
- Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais au titre de l'aide départementale exceptionnelle suite aux inondations ;
- Demande de dotation de solidarité pour les travaux de réparation de la voirie route du Val ;
- Demande de subvention pour la réparation de la salle Léo Lagrange suite aux inondations ;
- Demande de subvention pour la réparation de la Rotonde de l'école Suzanne Lacore suite aux inondations ;
- Organisation d'un concours photos ;
- Informations diverses.

1. Délibération n° 2024/01 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2024/02 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du Mardi 05 Décembre 2023 est approuvé par 17 voix POUR, et 7 CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. GUILBERT Richard, Mme SCHLEICH Ingrid).

3. Délibération n° 2024/03 – Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les dix semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat, il est pris en acte de ce débat par une délibération spécifique.

VILLE DE LUMBRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, intégrer le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Il est donc proposé :

- d'étudier le contexte économique,
- de préciser la situation financière de la commune au 31/12/2023,
- de présenter les grandes orientations pour l'année 2024.

L'environnement économique

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain.

Il est marqué par la hausse des taux d'intérêt et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Après avoir atteint son pic au 1er trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5,4% sur l'année. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2,4% en 2024 et de 2% en 2025.

La BCE (Banque Centrale des Pays de L'Union) entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêt, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4% devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

La Banque de France indique que la croissance économique annuelle s'établirait à 0,7% en 2023, bien que les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie ont été écartées. Le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de 1,4%, la Banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste. Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accentuerait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1,5% en 2025. La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire. Pour atteindre cet objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16Md€. Fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise économique, réduction des aides aux entreprises, réduction des contrats aidés.

Fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise économique, réduction des aides aux entreprises, réduction des contrats aidés.

La maîtrise de la dépense publique sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales devraient être associées à cette maîtrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5% à l'inflation.

Le montant de la hausse de la DGF des communes serait de 220 millions en 2024. Ainsi, 60% des communes verront leur dotation augmenter.

5,5 millions d'euros seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan national de prévention et de lutte contre les violences verbales ou physiques faites aux élus.

Les dotations d'investissement sont maintenues au même niveau.

Le dispositif « fonds vert » est prolongé. La lutte contre la hausse des dépenses d'énergie est poursuivie.

Loi des Finances 2024

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement.

Celui-ci doit répondre à un triple objectif :

- la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970,
- l'impératif catégorique de désendetter le pays,
- la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation.

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027. Comme je l'ai dit précédemment, pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros.

Si le déficit public s'établit à près de 125 milliards en 2022, la dette elle dépasse désormais les 3000 milliards d'euros.

La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public de 4,9 % du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2023 à 1,4% en 2024.

Les principales mesures concernant les collectivités

Depuis cinq ans, le gouvernement a annoncé des mesures qui impactent directement les finances locales. La réforme de la taxe d'habitation compensée par la part Départementale de la taxe foncière réduit la marge de manœuvre des collectivités notamment en termes de levier fiscal.

Les Dotations de Fonctionnement versées par l'Etat restent stables, mais n'évoluent pas.

Si la Municipalité est bien sûr en faveur des mesures de soutien du pouvoir d'achat des agents du service public et a souhaité les mettre en œuvre le plus rapidement possible, nous déplorons que leurs modalités de financement restent à la charge entière des collectivités territoriales, réduisant d'autant leur capacité financière.

Dans ce contexte, en 2024, la municipalité se doit de poursuivre ses objectifs de gestion financière rigoureuse arrêtés lors de la précédente mandature.

Ces trois dernières années ont été marquées par une succession de crises auxquelles la ville forte de sa bonne situation financière a su faire face et s'adapter.

Malgré les aléas le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe majoritaire.

Grâce à sa situation initiale saine et ses investissements passés, la ville de Lumbres construit un budget 2024 de développement et de prudence, permettant d'agir dans un contexte incertain.

Les chiffres de 2023 sont connus, quelques tendances apparaissent déjà.

- L'augmentation des dépenses d'énergie,
- Le plein effet de la revalorisation du point d'indice de 1,5% instaurée au 1er juillet 2023,
- La revalorisation des grilles indiciaires,
- La revalorisation du SMIC en 2024 et l'augmentation de cinq points d'indice au 1er janvier 2024,
- L'inflation des coûts de matières premières estimée à 2,4% en 2024,
- Poursuite du plan de sobriété et amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Force est de constater que le contexte inflationniste et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires nous conduisent à une dégradation anticipée des équilibres de la collectivité.

L'évolution annuelle de la fiscalité assise sur le foncier, réglée par les propriétaires, particuliers et entreprises est indexée depuis 2018 sur l'inflation.

Les recettes de fonctionnement progressent soutenues par les impôts sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % en 2023, 3,9 % prévu en 2024.

VILLE DE LUMBRES

Pour ne pas demander plus aux habitants dans un contexte d'inflation le budget sera proposé avec le maintien des taux de 2023 (inchangés depuis 12 ans).

la dotation forfaitaire 2024 n'est pas connue. La population prise en compte pour ce calcul a diminué de 24 habitants entre 2023 et 2024.

Au dernier recensement la population municipale est de 3645 habitants en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Taux d'imposition communaux 2023

Taxe d'Habitation	Taxe Foncière	Foncier Non Bati
21,11	43,44	54,69

Taux niveau national et départemental en 2023

Taxes	National	Départemental	
Taxe Foncière Bâtie	38,28	50,67	
Taxe Foncière non Bâtie	50,44	50,51	
Taxe d'Habitation	22,98	29,88	

Evolution de nos Dépenses et Recettes de Fonctionnement en 2023

Excédent de Fonctionnement 2023 : 414 982,92 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 1 470 880,77 – 1 003 541,35 = 467 339,42€

	Fonctionnement	
	Dépenses	3 598 168,65 €
	Recettes	4 013 151,57 €
	Excédent de clôture 2023	414 982,92 €
	Excédent Reporté	1 055 897,85 €
	Excédent global	1 470 880,77 €

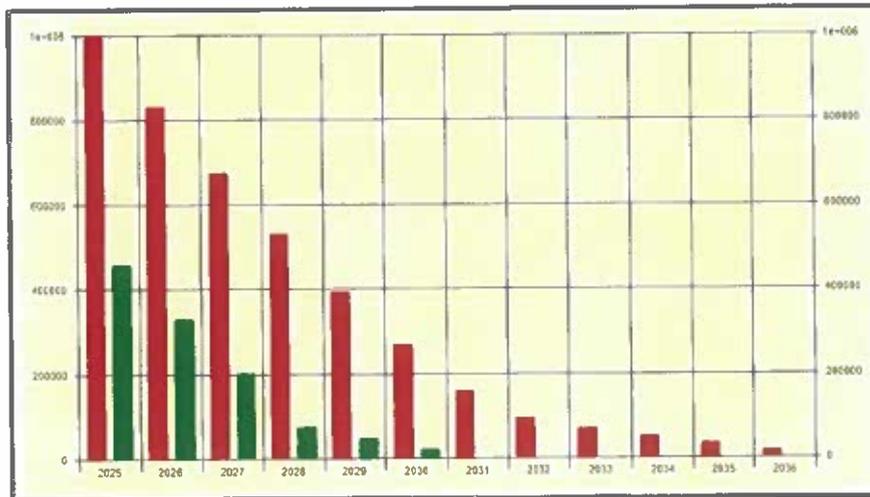
Libération de la Dette de 2024 à 2124

Libération	Capital restant au 01/01/2024	Amortissements tot.	Intérêts tot.	Frais tot.	Annulés	Différence de libération
2024	2 670 114	2 670 114	21 64	21 64	1 694 64	25 011 800
2025	10 748 18	10 748 18	41 25	41 25	11 240 14	25 011 800
TOTAL 2024	21 351 33	21 351 33	1 2 188 19	1 2 188 19	1 835 78	50 023 600
2026	21 351 33	21 351 33	4 505 18	4 505 18	99 128 51	01/07/2027
TOTAL 2027	42 702 66	42 702 66	1 563 18	1 563 18	99 128 51	25/07/2028
2028	42 702 66	42 702 66	2 18 45	2 18 45	11 164 47	25/07/2028
TOTAL 2028	85 405 32	85 405 32	12 919 02	12 919 02	246 45	11 168 15
2029	85 405 32	85 405 32	13 483 86	13 483 86	458 47	12 720 13
TOTAL 2029	170 810 64	170 810 64	15 367 66	15 367 66	389 37	15 730 43
2030	170 810 64	170 810 64	2 800 11	2 800 11	46 54	2 800 66
2031	170 810 64	170 810 64	2 801 35	2 801 35	137 23	2 918 56
2032	170 810 64	170 810 64	2 814 45	2 814 45	10 33	3 315 78
2033	170 810 64	170 810 64	2 836 18	2 836 18	14 01	3 669 17
2034	170 810 64	170 810 64	2 867 70	2 867 70	30 18	4 019 18
2035	170 810 64	170 810 64	2 908 11	2 908 11	68 52	4 397 63
TOTAL 2035	854 053 32	854 053 32	19 921 17	19 921 17	481 33	20 000 63
2036	854 053 32	854 053 32	30 111 00	30 111 00	915 24	40 360 11
TOTAL 2036	1 708 106 64	1 708 106 64	49 444 00	49 444 00	915 24	10 260 11
2037	1 708 106 64	1 708 106 64	1 666 47	1 666 47	11 91	1 681 18
TOTAL 2037	3 416 213 28	3 416 213 28	1 666 47	1 666 47	11 91	1 681 18
2038	3 416 213 28	3 416 213 28	17 574 61	17 574 61	165 71	17 110 22
TOTAL 2038	6 832 426 56	6 832 426 56	17 574 61	17 574 61	165 71	17 110 22
TOTAL 2039	13 664 853 12	13 664 853 12	17 574 61	17 574 61	165 71	17 110 22
TOTAL 2040	27 329 706 24	27 329 706 24	17 574 61	17 574 61	165 71	17 110 22

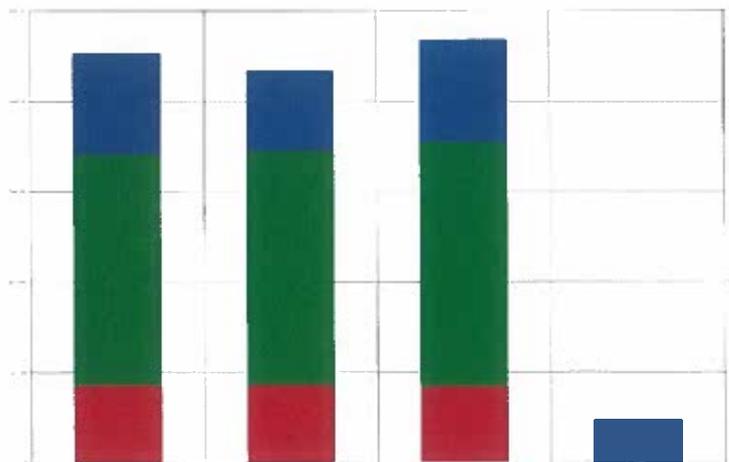
Dette à long terme à partir de 2024

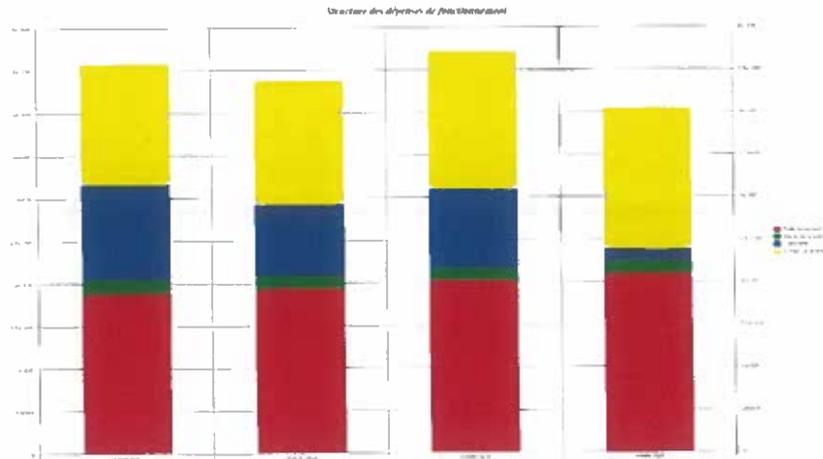
Année	Capital Restant	Amortissements	Intérêts	Frais	Annulés	Variation
2024	1 646 042 05	238 410 41	53 878 00	0,00	292 292 50	0,00
2025	1 500 626 69	247 312 20	44 527 21	0,00	251 810 41	-301 00
2026	1 050 313 44	240 420 93	35 047 68	0,00	283 468 91	-8 440 50
2027	810 802 51	243 763 68	25 420 69	0,00	289 174 17	-14 204 74
2028	567 138 93	140 408 58	15 895 20	0,00	166 393 84	-103 780 33
2029	417 640 35	140 819 03	11 186 52	0,00	151 068 55	-13 406 29
2030	278 821 32	122 575 42	6 532 34	0,00	129 108 78	22 873 21
2031	154 244 90	82 110 49	2 704 15	0,00	64 910 64	-64 198 12
2032	92 128 41	22 917 80	1 398 70	0,00	24 314 68	-40 590 08
2033	69 210 85	18 167 73	853 67	0,00	16 123 70	6 192 80
2034	51 042 82	16 785 19	555 13	0,00	17 440 32	-1 681 38
2035	34 267 93	17 013 02	427 30	0,00	17 440 32	0,00
2036	17 274 01	17 274 01	165 71	0,00	17 440 32	0,00

Extinction de la dette en totalité (capital + intérêts)



Non-verse des recettes de fonctionnement





Activation de mesures de sobriété et de prudence budgétaire pour entretenir les marges d’action de la ville.

Poursuite des mesures de sobriété. Le plan de sobriété fait écho à l’objectif de réduction de la consommation fixé par l’Etat.

Il intervient dans une période de recueil des fruits de notre politique initiée en 2008 afin de réduire les coûts d’entretien.

Rénover, réhabiliter, moderniser et optimiser l’occupation des locaux communaux toujours dans un souci d’économie.

Faire évoluer positivement et valoriser l’image de la ville pour les habitants, les nouveaux arrivants comme pour l’extérieur dans une logique d’attractivité de la commune et de fierté pour les lumbroises et lumbrois. C’est un des objectifs fixés auxquels je tiens par-dessus tout.

Nous avons le devoir d’enrichir et d’entretenir notre patrimoine.

Le diagnostic financé en partie par la FDE devrait nous orienter sur des mesures adaptées à notre parc d’éclairage public.

Le budget 2024 est un budget de développement, poursuite des investissements importants et ambitieux pour préparer l’avenir.

Les ressources humaines

Maîtriser l’évolution de la masse salariale, sachant que la moyenne d’âge est élevée.

En tenant compte des différentes réformes impulsées par le Gouvernement et l’évolution inévitable due à la revalorisation du Régime Indemnitare.

Pour rappel la masse salariale représente un peu plus de la moitié du budget communal (50,5 % précisément).

Par délibération en date du 20 janvier 2022, la ville de Lumbres a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme aux dispositions législatives. En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

A noter que chaque année les agents qui remplissent les conditions pour obtenir un avancement de grade en bénéficient.

Mise en place du RIFSEEP.

Une prime de pouvoir d'achat a été attribuée à chacun, à la fin de l'année. Un geste bien apprécié en ces temps difficiles !

La réintégration des principales manifestations et des événements organisés par la ville en 2023, aura un impact sur les heures supplémentaires payées. Les heures supplémentaires sont faites à la demande de la hiérarchie.

APPLICATION DES 1607 HEURES

Après l'application des 1.607 heures

DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE		NOMBRE DE JOURS DE CONGES ANNUELS (5 fois les obligations hebdomadaires de service)	NOMBRE DE RTT	TOTAL
17 H 30 (50 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
28 H 00 (80 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
35 H 00	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
36 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	6	28,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	31 jours
37 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	12	34,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	37 jours
38 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	18	40,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	43 jours
39 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	23	45,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	48 jours

Evolution du Personnel au 20 Février 2024

CATEGORIE A	2		
CATEGORIE B	1		
CATEGORIE C	32		
TOTAL	35		

Situation du personnel au 20 Février 2024 Prise en compte des évolutions avancement de grade, échelons des agents suite à l'ancienneté ou concours

- 8 Adjoints Techniques
- 4 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} Classe
- 10 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} Classe
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Ingénieur

VILLE DE LUMBRES

- 1 Adjoint Administratif
- 4 Adjoints Administratifs Principaux 2^{ème} Classe
- 4 Adjoints Administratifs Principaux 1^{ère} Classe
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} Classe
- 1 Attaché Principal 1^{ère} Classe

Principales opérations

La municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir

- Poursuite des travaux de la place Jean Jaurès
- De la rue Victor Hugo
- De la place Jules Leriche
- Poursuite des études pour le City Stade.
- Aménagement de la route d'Acquin en deux phases afin de ne pas pénaliser les commerces et se coordonner avec les travaux de construction des nouveaux locaux du SIDEALF.
- Travaux de voirie Val de Lumbres suite aux inondations
- Suite aux inondations remplacement du parquet et du carrelage de la salle Léo Lagrange, sur l'ensemble de la surface (en cours). Programmation des prochains travaux et phasage : toiture, éclairage, loges.
- Suite aux inondations coût estimé de 145 484 € par l'expert, non validé à ce jour par l'assureur. L'assurance nous a déjà versé 90 000 €.
- Remplacement du parquet de la Rotonde à l'école Suzanne Lacore (prévu pendant les vacances).
- Achat de batardeaux pour les bâtiments communaux : salle Léo Lagrange, salle Berger, écoles.
- Rénovation de l'éclairage public suivant le diagnostic réalisé : établir un calendrier de réalisation.
- Rénovation en régie des sanitaires de la salle Lebas.

Suite OPERATIONS

- Enlèvement ralentisseur rue Allende: 2500 € HT.
- Pluvial le long de la salle Léo Lagrange: 15 751 € HT.
- Trottoirs route de Nielles : 23 910 € HT.
- Piste de Bicross : gestion des eaux, démontage des abris, buttes trop hautes à enlever afin de permettre l'utilisation en amateur.
- Cimetière : nouveau colombarium (précédent rempli à moitié).
- Entretien des liaisons douces: brigade verte et service techniques.
- Logements friche Leclerc : Pas-de-Calais Habitat renonce à construire.
- En attente de démarrage le Clos du Colonel Montera.
- Rénovation des résidences Havet et Guy Mollet.
- Ancienne Trésorerie: estimation réactualisée...

- Subvention au CCAS : 85 000 €, augmentation de l'assurance, de l'aide aux plus démunis, hausse des coûts pour les manifestations, repas, colis, augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Etude Mobilité en cours avec l'agence d'urbanisme et la CCPL.

Projets Divers Environnement

- Déconstruction de l'ancienne piscine à partir du 11 Mai jusqu'au 16 Juin.
- Etude d'économie d'énergie pour le Centre aquatique afin de maîtriser les coûts de fonctionnement. Alimentation en énergie renouvelable ou de récupération. Outre la recherche d'économie menée par la CCPL, ce projet s'inscrit dans la loi APER pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable.
- Poursuite du projet phare de Décarbonation de l'usine EQIOM afin d'adapter cette dernière aux enjeux environnementaux de demain. EQIOM lance la première phase du projet de réduction des émissions de CO2.
- Raccordement EDF et canalisation d'air liquide pour le projet K6.
- Aménagement rue Macaux, verdissement des installations d'EQIOM, pose de bacs aux abords de l'usine.
- Aménagement des abords de l'Office de Tourisme.
- Nouvelle enquête pour le doublement de la RN42 et éventuellement l'aménagement d'un double échangeur pour desservir la ZAC des Sars.
- Extension des consignes de tri et programme de prévention des déchets. Réflexion en cours à la CCPL pour la mise en place de la redevance incitative pour 2025.
- Une année blanche 2025 avant la mise en vigueur 2026. Le but est d'encourager les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri.
- Ouverture du Mac Donald fin mars, début avril.

Evènementiel et Animations

- Village itinérant plaine des sports avec le Département.
- Organisation du spectacle municipal de Danse.
- Retour de la Fête de la musique.
- Chasse aux œufs.
- Opération tickets de manège avec le CCAS
- Installation d'un parc de jeux gonflables juillet et août plaine des sports.
- Organisation des festivités du 12 juillet en lien avec le Comité des Fêtes de la ville de Lumbres.

VILLE DE LUMBRES

- Feu d'Artifice sonorisé.
- Organisation du marché semi-nocturne et du marché de Noël.
- Animations avec le CMJ dans le cadre de leur budget dédié.
- Concours photo « La beauté de la Biodiversité à Lumbres ».

Conclusion

La prudence impose de soutenir l'investissement sans hypothéquer l'avenir. Forte mobilisation de temps et d'énergie pour aller chercher le maximum de recettes en investissement. Nous sommes à mi-parcours de notre mandat municipal, un moment propice pour évaluer et affiner notre vision pour l'avenir de notre ville.

Des priorités poursuivies en 2024 : amplifier la dynamique de ville durable, préserver la santé et la solidarité entre les lumbrois, assurer la sécurité de tous les habitants, construire ensemble la ville de demain. La municipalité a toujours placé le bien-être et la sécurité de ses administrés au cœur de ses préoccupations.

En 2024, nous entendons renforcer nos actions en ce sens, en mettant un accent particulier sur l'amélioration tangible du quotidien. Notre action demeurera une priorité municipale pour soutenir et accompagner les personnes en situation de précarité.

*Remis
à la
marge*

Après discussions, le Conseil Municipal a adopté par 17 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. GUILBERT Richard, Mme SCHLEICH Ingrid) ce Débat d'Orientation Budgétaire.

4. Délibération n° 2024/04 – Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été organisée.

Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 24 Janvier au 31 Janvier, un registre de concertation disponible en Mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation :

- 0 personne ayant consigné des observations sur le registre,
- 0 contribution reçue via la consultation électronique.

Après échanges, le Conseil Municipal par 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. GUILBERT Richard, Mme SCHLEICH Ingrid) :

- approuve le bilan de concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées et annexées à la présente délibération.

5. Délibération n° 2024/05 – Demande de subvention Fonds Vert.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la dotation Fonds Vert pour le remplacement de la toiture de l'école Suzanne Lacore.

Le montant des travaux s'élève à 30.030 € HT.

La subvention sollicitée est de 24.024 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	30.030 €	Fonds Vert	24.024 €	80 %
		Sous TOTAL HT	24.024 €	80 %
		Fonds propres	6.006 €	20 %
		Sous TOTAL HT	6.006 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	30.030 €	TOTAL RESSOURCES HT	30.030 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes démarches auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER en vue de l'obtention de cette subvention.

6. Délibération n° 2024/06 – Demande d'aide exceptionnelle pour les travaux de réparation de la voirie du Val.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Départemental a instauré une aide exceptionnelle pour les rénovations de voirie pour les Communes sinistrées reprises dans l'arrêté de catastrophe naturelle du 14 novembre 2023.

Il est proposé de solliciter cette aide pour les travaux de rénovation de la route et de la tête de pont dans Le Val.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	84.646,00 €	Conseil Départemental	30.000,00 €	35,4 %
		Dotation de solidarité de l'Etat	37.716,80 €	44,6 %
		Sous TOTAL HT	67.716,80 €	80 %
		Commune de Lumbres	16.929,20 €	20 %
		Sous TOTAL HT	16.929,20 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	84.646,00 €	TOTAL RESSOURCES HT	84.646,00 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

7. Délibération n° 2024/07 – Demande de solidarité pour les travaux de réparation de la voirie du Val.

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une dotation de solidarité auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la route et de la tête de pont dans Le Val suite aux inondations du 14 novembre 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	84.646,00 €	Conseil Départemental	30.000,00 €	35,4 %
		Dotation de solidarité de l'Etat	37.716,80 €	44,6 %
		Sous TOTAL HT	67.716,80 €	80 %
		Commune de Lumbres	16.929,20 €	20 %
		Sous TOTAL HT	16.929,20 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	84.646,00 €	TOTAL RESSOURCES HT	84.646,00 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER.

8. Délibération n° 2024/08 – Demande de subvention pour la réparation de la salle Léo Lagrange.

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité pour les travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange suite aux inondations de novembre 2023 et décembre 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	45.405,00 €	Dotation de solidarité de l'Etat	36.324,00 €	80 %
		Fonds propres Commune	9.081,00 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	45.405,00 €	TOTAL RESSOURCES HT	45.405,00 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER.

9. Délibération n° 2024/09 – Demande de subvention pour la rénovation de la Rotonde de l'école Suzanne Lacore.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité pour la rénovation de la Rotonde, hall d'accueil et de la garderie de l'école Suzanne Lacore suite aux inondations de novembre 2023 et décembre 2023.

Le projet de plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	35.331,80 €	Dotation de solidarité de l'Etat	28.265,44 €	80 %
		Fonds propres Commune	7.066,36 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	35.331,80 €	TOTAL RESSOURCES HT	35.331,80 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER.

10. Délibération n° 2024/10 – Organisation d'un concours photos.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'organiser le deuxième concours photos sur le thème « La beauté de la biodiversité à LUMBRES ».

Le règlement et les conditions d'inscription sont les suivants :

Article 1

Il est organisé un concours photo ouvert à tous les amateurs résidant à LUMBRES.

« La beauté de la biodiversité à LUMBRES »

Le thème du concours 2024 a pour objectif de mettre en valeur la ville de LUMBRES. Celui-ci prend en considération le paysage, la faune, la flore etc. Les participants pourront, à leur convenance, présenter une ou plusieurs photographies (4 maximum).

Il comprend deux catégories :

- jeunes (jusqu'à 18 ans),
- adultes.

La participation est gratuite. Les photographies seront exposées de façon anonyme à l'annexe de la mairie. La remise des prix se fera courant septembre. La date limite des envois est fixée au 30 juin 2024.

Article 2

Chaque concurrent peut présenter quatre photographies sur support papier (qualité photo). Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs, argentique ou numérique. Les montages sont aussi autorisés à condition qu'ils soient accompagnés de la prise de vue originale (au format ordinaire). Les photos doivent comporter au dos un titre et les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse postale et/ou électronique).

Format de la photo : 20 x 30 (ou format très proche). Les encadrements sous verre ne seront pas acceptés. La localisation précise de la photo devra être indiquée, une légende pourra l'accompagner.

VILLE DE LUMBRES

Article 3

Les photographies participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits. La Mairie se réserve un droit de vérification en cas de litige sur l'identité de l'auteur d'une œuvre présentée. De même, l'auteur s'engage à ce que les photographies soient libres de droits artistiques ou autre et accepte, le cas échéant, de fournir à la Mairie une copie numérique. Il devra aussi accepter la reproduction et la parution de ses œuvres, ainsi que la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse.

Article 4

Les envois ou (dépôts) devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de LUMBRES 1 place Jean Jaurès 62380 LUMBRES

La date limite des envois est fixée au 30 juin 2024 (selon les cas, le cachet de la poste faisant foi).

Article 5

Chaque envoi doit être accompagné de la fiche d'inscription réglementaire, selon le modèle joint (voir ci-après).

Article 6

Tous les envois seront soumis à un jury souverain. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques. Les décisions seront sans appel. Afin de bien situer le lieu de votre cliché, merci d'accompagner votre photo d'un plan élargi pour validation.

Article 7

Un premier prix du concours sera attribué au gagnant de chaque catégorie (jeunes, adultes et classe). D'autres lots récompenseront les participants primés (2ème et 3ème prix).

Les résultats seront affichés salle annexe de la mairie.

La remise des prix : 1er prix : 100 € 2ème prix : 50 € et 3ème prix : 25 € (par catégorie) sous forme de bons d'achats dans les commerces lumbrois (Maillard, Sweet home et Dynamite), sera effectuée courant septembre.

Les autres candidats recevront un lot de consolation.

Les lauréats acceptent que leurs noms soient cités dans les différents supports de communication de la commune.

Article 8

Tout en prenant soin des épreuves, la Mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dommage éventuels causés aux photographies pendant l'exposition ou le transport. De même, la Mairie ne pourrait être tenue responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

Article 9

Après l'exposition, les photographies seront à retirer en Mairie ou renvoyées sur demande (joindre une enveloppe suffisamment affranchie avec nom et adresse) à leur propriétaire.

Article 10

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses.

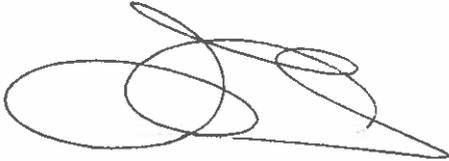
VILLE DE LUMBRES

- Réalisation d'une fresque par les élèves du Lycée Professionnel et leur professeur sur le rideau de fer de la Médiathèque. Les projets nous seront présentés préalablement. Les peintures extérieures seront refaites.
- News Letter projet du CMJ : parution tous les deux mois, compte rendu de leurs activités.
- Participation du CMJ avec la Ville de Lumbres à l'opération « Hauts-de-France propres ».
- Rendez-vous est donné le Dimanche 17 Mars 2024 , de 9h00 à 12h00 sur l'aire de covoiturage chemin de Mombreux.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 37.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

